



Universitätsbibliothek Paderborn

Histoire Des Ordres Militaires Ou Des Chevaliers, Des Milices Séculières & Régulières de l'un & de l'autre Sexe, qui ont été établies jusques à présent

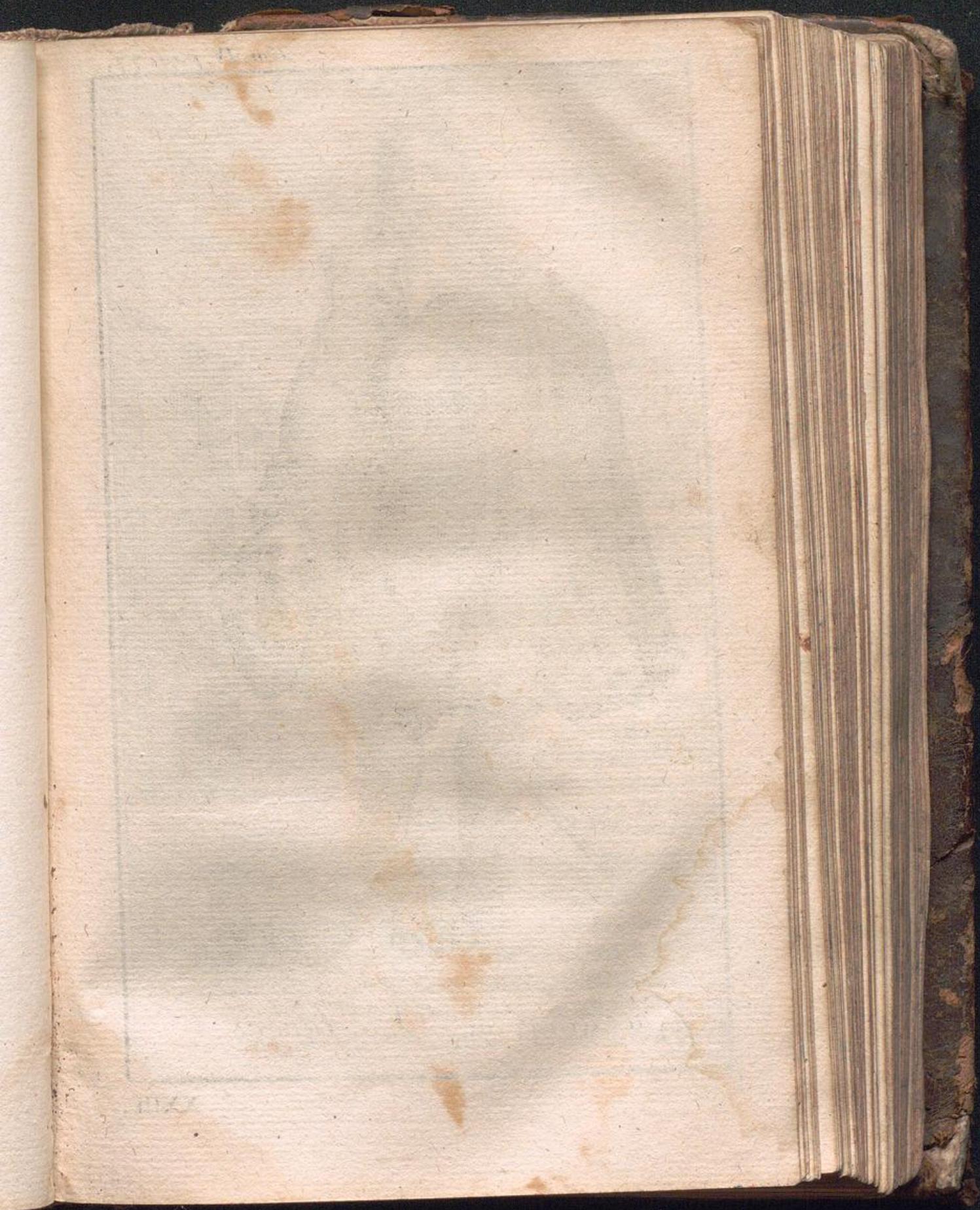
Contenant leur Origine, leurs Fondations, leurs Progrès, leur maniere de
Vie, leur Decadence, leurs Reformes, & les événemens es plus
considerables qui y sont arrivez

Basnage de Beauval, Jacques

Amsterdam, 1721

LXXX. Les Chevaliers De Saint Hubert, Au Duché de Juliers. An de J. C.
1444. ou 1445.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-49510](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-49510)





Chevalier de S. Hubert.

LES CHEVALIERS DE SAINT HUBERT,
Au Duché de Juliers.

An de J. C. 1444. ou 1445.

Après la mort de Raynaud III. Duc de Juliers & de Gueldres, arrivée l'an 1423. Adolphe II. Duc de Mons lui succéda, & reçut l'an 1425. de l'Empereur Sigismond, l'Investiture de ces Duchez. Mais Arnould d'Egmont, qui y avoit des prétensions, s'étant emparé du Duché de Gueldres, & étant entré avec des Troupes dans le Pays de Juliers, Adolphe fut contraint de faire un accord avec lui, par lequel il lui céda pour toujours le Duché de Gueldres, lui donna dix-mille florins pour ses autres prétensions, & fit une trêve avec lui pour dix ans. Adolphe étant mort sans enfans, & Gerard V. son Neveu ayant succédé au Duché de Juliers l'an 1437. Arnould d'Egmont renouvelant ses prétensions sur ce Duché y rentra avec une Armée l'an 1444. mais il fut défait par Gerard, qui remporta sur lui une celebre Victoire le jour de S. Hubert de la même année.

C'est en mémoire de cette Victoire, que quelques Historiens, comme Schoonebeck & le P. Bonanni disent que ce Prince institua l'an 1445. un Ordre de Chevalerie sous le nom & la protection de S. Hubert. D'autres, comme Aubert le Mire & l'Abbé Giustiniani, ne mettent l'institution de cet Ordre qu'en l'an 1473. ou 1477.

Mais

Mais il ne peut pas avoir été institué l'an 1477. puisque Gerard mourut deux ans auparavant ; & il y a plus d'apparence que ce Prince, qui avoit vaincu le Duc de Gueldres l'an 1444. le jour de S. Hubert, institua son Ordre la même année ou l'année suivante.

Ces Auteurs ne s'accordent pas non plus sur la forme du Colier de cet Ordre. Shoonebeck dit qu'il étoit composé de plusieurs Cors de chasse, où pendoit une Medaille avec l'Image de S. Hubert. Le P. Bonanni dit seulement que ce Colier étoit d'or où pendoit cette Medaille. L'Abbé Giustiniani prétend qu'on ne fait point quelle étoit la marque de cet Ordre ; & Aubert le Mire assure que les Statuts de cet Ordre sont écrits en Langue Allemande, & qu'on les trouve manuscrits dans la Maison des Cortembachs & chez d'autres, avec le Catalogue des Chevaliers jusqu'en l'an 1487. parmi lesquels on voit les Comtes de Limbourg, de Tecklembourg, & de Nassau, les Barons de Merod, de Pallence, de Sombeff, de Birgel, de Wlaten, de Blungart & d'autres ; mais il ne marque point ce qui distinguoit ces Chevaliers.

Quoi-qu'il en soit, après la mort de Jean Guillaume Duc de Juliers, sur les differends qui survinrent au sujet de la Succession entre l'Electeur de Brandebourg & Wolfgang Guillaume Duc de Neubourg, ces Princes firent un accord entre eux par lequel le Duché de Juliers échut au Duc de Neubourg. Charles Comte Palatin du Rhin & huitième Electeur de l'Empire étant mort sans enfans, l'an 1685. Philippe Guillaume Duc de Neubourg & de Juliers,
par

par la faveur de l'Empereur Leopold-Ignace, qui avoit épousé une de ses filles, succeda au Palatinat du Rhin & à la Dignité d'Electeur. Cet Electorat avoit été créé en faveur de Charles-Louis Comte Palatin du Rhin, conformément au Traité de Munster de l'an 1648. quoique par la Bulle d'or il ne doive y avoir que sept Electeurs de l'Empire; mais ce fut l'expedient que l'on trouva pour pacifier les deux Branches Palatines, l'une appelée *Rodolphine* qui est celle des Comtes Palatins, & l'autre nommée *Guillemine* qui est celle des Ducs de Baviere, qui avoit été mise en possession de la dignité d'Electeur, dont Frederic V. Comte Palatin du Rhin avoit été privé par l'Empereur Ferdinand II. l'an 1623. pour avoir accepté la Couronne de Bohème qui lui avoit été offerte par les Mécontents de ce Royaume.

En créant ce VIII. Electorat, on avoit en même tems créé la Charge de Grand Trésorier de l'Empire pour y être attachée, afin de dedommager cet Electeur de la Charge d'Archi-Maitre d'Hôtel attachée à l'Electorat, possédée par le Duc de Baviere. Mais Maximilien Marie Duc de Baviere ayant été privé de son Electorat par l'Empereur Joseph, à cause que ce Prince avoit reconnu pour Roi d'Espagne Philippe V. petit-fils de Louis XIV. Roi de France, que Charles II. avoit appelé à la Succession de la Monarchie d'Espagne, la Charge d'Archi-Maitre d'Hôtel de l'Empire, attachée à l'Electorat du Duc de Baviere, fut renduë par le même Empereur à l'Electeur Palatin Jean-Guillaume Duc de Neubourg, qui, pour en conserver la

mémoi-

mémoire, voulut, comme Duc de Juliers, rétablir l'Ordre de S. Hubert, qui étoit depuis long-tems aboli.

Ce Prince conféra donc cet Ordre à plusieurs Seigneurs de sa Cour, auxquels il assigna des pensions considerables, à condition que de ces pensions ils seroient obligez d'en donner la dixième partie pour l'entretien des pauvres de l'Hôpital, & qu'ils donneroient aussi, le jour de leur reception dans l'Ordre, cent Hongres d'or. Ces Chevaliers aux jours solempnels sont habillez de noir à l'Espagnole, excepté qu'ils n'ont point de Gonile. Ils ont sur cet habit une chaîne d'or pendue au cou, à laquelle est attachée une Croix d'or large de quatre doigts, & ornée de diamans, au milieu de laquelle est l'image de S. Hubert à genoux, priant devant un Crucifix, qui est entre le bois d'un Cerf, & au côté gauche de leur pourpoint ils ont en broderie d'or un Cercle entouré de rayons, au milieu duquel, sur un fond rouge, sont ces paroles en Langue Allemande, *demeurez fermes dans la foi.* Hors les ceremonies & les fêtes solempnelles, ils ne portent point le Colier, & ont sur leur habit ordinaire un ruban rouge en écharpe, passant depuis l'épaule gauche jusqu'à la hanche droite, auquel ruban est attachée la Croix, & au côté gauche de leur justaucorps, le Cercle dont nous avons parlé.